

GOUVILLEAU (PHILIPPE-CHARLES-AIMÉ), dit **GOUVILLEAU DE MONTAIGU**, député en 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Montaigu (Vendée) le 19 novembre 1749, mort à Montaigu le 1^{er} juillet 1823, suivit d'abord la carrière des armes, mais l'abandonna pour devenir avocat, avant la Révolution. Dévoué, comme son cousin (*Voy. ci-dessus*), aux idées nouvelles, il fut élu procureur-syndic du district de Montaigu, présida, le 28 février 1791, à Fontenay, l'assemblée d'élection de l'évêque constitutionnel de la Vendée, puis, le 1^{er} septembre 1791, fut élu député de la Vendée à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 9, par 156 voix sur 299 votants. Il prit place à gauche, et se fit remarquer par ses motions contre les prêtres, les nobles et les émigrés. Le 5 octobre 1791, il demanda la suppression des titres de « sire » et de « majesté », et, le 10 août 1792, réclama la retraite du roi dont la présence à l'Assemblée gênait la liberté des délibérations. Ce même jour, 10 août, il fut nommé membre de la commission chargée d'examiner les papiers saisis aux Tuileries. Le 3 septembre 1792, il fut réélu, par le département de la Vendée, membre de la Convention, le 2^e sur 9 (son cousin était le 1^{er}), avec 194 voix sur 381 votants. La première fois qu'il prit la parole, au début de la législature, ce fut pour protester contre la précipitation avec laquelle le conseil exécutif avait fait afficher le décret, non encore promulgué, qui expulsait de France les Bourbons. Membre du comité de sûreté générale dès le 17 octobre suivant, il vota, dans le procès de Louis XVI, contre le sursis et contre l'appel, et répondit au 3^e appel nominal : « Je vote pour la mort. » Envoyé en mission en Vendée (mai 1793), il écrivit (27 mai) à son collègue Maiguen, après la prise de Fontenay par les Vendéens : « C'est la douleur dans l'âme et la honte au front que je t'écris. On a persisté, malgré toutes mes réclamations, à traiter cette guerre comme une simple révolte; je te dis, moi, que c'est un volcan qui épouvantera la République entière. Il y a de grands coupables et de grands aveugles dans le sein de la Convention, et c'est être criminel que d'être aveugle, quand on a le pouvoir en main. » Il chercha à empêcher les exécutions inutiles, ce qui lui valut d'être un instant suspect de tiédeur, bien que sa haine contre les prêtres et les aristocrates ne se soit jamais atténuée; il fut rappelé le 28 août 1793. Revenu à la Convention, il fit décréter (5 octobre) que les membres de l'Assemblée constituante, qui avaient protesté contre les décrets de cette Assemblée, seraient déclarés suspects et arrêtés. Après la chute de Robespierre, il se rallia aux thermidorien et fut envoyé quelques jours après (26 thermidor) en mission dans le département de Vaucluse, où il poursuivit les terroristes, et rendit compte de leurs excès, notamment de l'incendie volontaire de la commune de Bedoin, dans une lettre qui fut lue à la tribune de la Convention le 3 frimaire an III. Il fit partie du comité de sûreté générale jusqu'au 15 germinal an III. Après le 13 vendémiaire, il demanda en vain l'annulation des élections de Paris et l'impression de la liste des émigrés pris à Quiberon. Élu, le 4 brumaire an IV, par ses collègues de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, il en sortit en l'an V (20 mai 1797), et se retira à Montaigu, d'où, par sa correspondance, il se tint toujours au courant de la politique militante. Dans une lettre du 13 messidor an V, il s'indigna contre la motion présentée par Camille Jordan aux

Cinq-Cents le 29 prairial, tendant à rétablir les usages du culte catholique, et à rapporter les lois contre les prêtres réfractaires. « Les prêtres, dit-il, ont dans tous les siècles fait le malheur du monde; les druides, comme l'abbé Maury, vivaient de leurs impostures; j'ai contre eux une haine qui me suivra jusqu'au tombeau. » Dans une autre lettre, datée de Nantes, 26 fructidor an V, il félicite Lareveillière-Lépeaux du coup d'Etat du 18 fructidor : « Il faut profiter de vos avantages; l'exemple de vendémiaire doit vous être une terrible leçon; nous eûmes la victoire et tu sais que les vaincus seuls en profitèrent; c'est toujours un grand bien pour la République que d'en chasser pour jamais les chefs qui siégeaient parmi vous et les scélérats de journalistes qui faisaient autant de mal qu'eux; et il faut continuer d'en purger le sol de la liberté. » Les électeurs de la Vendée l'avaient renvoyé au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an V. Il continua de soutenir les mesures les plus avancées et ne cessa de s'élever contre les nobles et les prêtres. Hostile à Bonaparte, ce fut lui qui cria à Aréna, le 18 brumaire : « Frappe, Aréna, frappe le tyran. » Aussi fut-il, le lendemain, exclu de la représentation nationale. De ce jour, il rentra dans une retraite absolue, et n'accepta aucun emploi de l'empereur. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il partit pour l'exil; mais il rentra en France en 1819, et mourut dans sa ville natale.

GOPY (GUILLAUME-LOUIS-ISIDORE), député de 1817 à 1818, né à Paris le 10 mars 1760, mort à Paris le 26 avril 1818, s'occupa de questions financières et devint régent de la Banque de France. Il fut élu, le 20 septembre 1817, député de la Seine au collège de département, par 4,361 voix (7,378 votants, 9,677 inscrits), siégea à droite et vota avec les royalistes jusqu'à sa mort, survenue l'année suivante. Le 26 octobre 1818, il fut remplacé à la Chambre par le baron Louis Ternaux. — Chevalier de l'ordre de Charles III.

GOURD (ANTOINE), représentant du peuple en 1848, né aux Echelles près Lyon (Rhône) le 16 janvier 1789, mort aux Chères (Rhône) le 13 octobre 1878, s'engagea à 18 ans dans les vélites de la garde impériale, fit la campagne de 1808 en Espagne, de 1809 en Autriche, de 1812 en Russie, où il fut décoré de la Légion d'honneur sur le champ de bataille, et fut blessé et fait prisonnier à Leipzig. Amputé d'un bras, il rentra en France et se retira aux Chères, dont il était maire depuis trente ans quand il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Rhône à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 14, par 69,453 voix. En raison du mauvais état de sa santé, il siégea peu; il fit partie du comité des cultes et ne prit part qu'à quelques votes importants, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il donna sa démission à la fin de la session et revint aux Chères, où il mourut à un âge avancé.

GOURDAN (CHARLES-CLAUDE-CRISTOPHE), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens, né à Champlitte (Haute-Saône)

le 1^{er} novembre 1744, mort à Champlitte le 10 novembre 1804, d'abord avocat, était lieutenant criminel assesseur du bailliage de Gray au moment de la Révolution. A maintes reprises, il avait témoigné de son enthousiasme pour les idées nouvelles; aussi fut-il élu, le 11 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux pour le bailliage d'Amont, avec 416 voix sur 457 votants. Il siégea à gauche, se prononça pour l'abolition des privilèges, pour la création des assignats, pour la division du royaume en départements, pour la confiscation des biens du clergé, pour la vente des biens nationaux, pour la suppression des titres de noblesse, et fut un des fondateurs de la « Société des Amis de la Constitution ». Après la Constituante, il devint président du tribunal de district de Champlitte. Le 3 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département de la Haute-Saône, le 1^{er} sur 7, avec 327 voix sur 411 votants. Il s'assit à la Montagne et s'associa aux mesures les plus révolutionnaires. Dans le procès de Louis XVI, au 3^e appel nominal, il répondit : « Vous avez déclaré que Louis était coupable de haute trahison. Je suis convaincu de ses crimes. Quant à la peine, je pense qu'elle doit être sévère. Si la peine de mort n'était plus en usage parmi nous, sans doute il serait barbare de la ramener pour lui. Des hommes éclairés ont aperçu de grands dangers dans une mesure de rigueur. Je ne nie pas qu'ils aient raison; mais aussi des hommes de bonne foi ont vu de plus grands dangers encore dans une mesure d'indulgence. On a dit que la Convention ne pouvait prononcer comme juge; je pense le contraire; la loi me l'ordonne, je vote pour la mort. » Lié avec les plus ardents, il ne fut cependant pas des derniers à attaquer Robespierre; mais, après le 9 thermidor, il combattit la réaction royaliste qui commençait à se manifester, proposa contre elle les plus rigoureuses mesures et contribua à faire adopter le mode de recrutement du futur Conseil des Cinq-Cents. Le 7 octobre 1795, il entra au comité de salut public, et, le 4 brumaire an IV, fut élu par ses collègues de la Convention député au Conseil des Cinq-Cents. Nommé peu après membre du tribunal de cassation, il fut élu, le 22 germinal an VI, député de la Haute-Saône au Conseil des Anciens, dont il devint président le 2 prairial suivant. Dans la lutte engagée entre les Conseils et le Directoire, il se signala par son jacobinisme, vota pour les assemblées populaires ou cercles constitutionnels et pour la liberté de la presse, et contribua à la retraite des trois directeurs. Adversaire du 13 brumaire, il ne rentra pas au nouveau Corps législatif; mais il ne résista pas longtemps au succès, et fut nommé, le 28 floréal an VIII, juge au tribunal civil de Vesoul. On a de lui : *Eloge funèbre des ministres français Roberjot et Bonnier, égorgés à Rastadt, prononcé au Conseil des Anciens dans la séance du 20 prairial an VII, et imprimé par décret du Conseil.*

GOURDIER-DESHAMEAUX (CHARLES), député de 1834 à 1837 et de 1839 à 1842, né à Bayeux (Calvados) le 15 mai 1787, mort à Bayeux le 7 décembre 1847, était propriétaire, conseiller municipal de Bayeux, conseiller général du Calvados et officier de la Légion d'honneur, quand il fut élu, le 21 juin 1834, député du 3^e collège électoral du Calvados (Bayeux) avec 300 voix sur 471 votants et 647 inscrits, contre 95 à M. Janvier et 61 à M. Chauffrey; il échoua, le 4 novembre 1837, dans le même collège, contre M. d'Houdetot; mais fut réélu, le 2 mars 1839,

toujours dans le même collège, au bénéfice de l'âge, par 325 voix contre 325 à M. d'Houdetot, député sortant, sur 656 votants. Cette élection ayant été annulée, M. d'Houdetot l'emporta le 10 mai 1839; mais après une seconde invalidation, ce fut M. Gourdier-Deshameaux qui triompha définitivement avec 327 voix sur 626 votants. D'opinions libérales, il vota pour les incompatibilités, pour l'adjonction des capacités, pour les fortifications de Paris, contre la dotation, contre le recensement. Il n'obtint, aux élections du 9 juillet 1842, que 281 voix contre 368 d'Houdetot et 56 à M. Caumont, et ne fut pas plus heureux, le 1^{er} août 1846, avec 214 voix contre 436 à M. d'Houdetot.

GOURGAUD (GASPARD, BARON), pair de France et représentant du peuple en 1849, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 14 novembre 1783, mort à Paris le 25 juillet 1852, était fils d'Etienne-Marie Gourgau, musicien ordinaire de la chapelle du roi, et d'Hélène Gérard. Elève de l'Ecole polytechnique à 16 ans, il en sortit, deux ans après, officier d'artillerie, passa quelques mois à l'Ecole d'artillerie de Châlons, fut adjoint au professeur de fortification de l'Ecole de Metz (janvier 1803), et se fit incorporer (avril suivant) au 6^e d'artillerie avec lequel il fit la campagne de Hanovre comme lieutenant en second. Lieutenant en premier (1805), il suivit, en qualité d'aide-de-camp, le général Foucher au camp de Boulogne, fit la campagne d'Allemagne, fut blessé à Austerlitz, décoré à Pultusk, nommé capitaine après l'affaire d'Ostrolenka, et fut envoyé en Espagne. Il se fit remarquer au siège de Saragosse, revint en Allemagne pour la campagne de 1809, et se battit à Eckmühl, à Essling, à Wagram. Attaché en 1810 à la manufacture d'armes de Versailles, il se rendit à Dantzig pour rendre compte de l'état de la place (1811), passa officier d'ordonnance de l'empereur, l'accompagna dans la campagne de Russie, fut blessé à Smolensk, et, entré le premier au Kremlin, y découvrit une mine de 400,000 livres de poudre qui devait faire sauter la citadelle. Ce service lui valut le titre de baron de l'Empire et le grade de chef d'escadron. Le baron Gourgau se distingua pendant l'héroïque retraite, fit toute la campagne de Saxe, et, en 1814, sauva la vie à l'empereur, à Bienne, en tuant un Cosaque dont la lance allait le frapper. Blessé à Montmirail, il ne quitta pas l'armée, fut promu colonel après la bataille de Montereau, culbuta un corps russe près de Laon, et reprit Reims. Il entra de droit, à la première Restauration, dans les gardes du corps du roi, mais, aux Cent-Jours, il reprit ses fonctions auprès de l'empereur, qui le nomma général de brigade, et son premier aide-de-camp. Il ne le quitta pas après Waterloo, le suivit à Rochefort, et fut désigné par lui pour porter sa lettre au prince-régent d'Angleterre. On prit la lettre, mais on ne lui permit pas de débarquer. Choisi par Napoléon pour l'accompagner à Sainte-Hélène, il y réunit, sous les yeux de l'empereur, les matériaux d'une histoire de la grande armée, puis il quitta l'île en 1818, soit par raison de santé, soit plutôt par suite de mésintelligence avec Montholon. Fixé en Angleterre, le gouvernement de la Restauration lui ayant interdit d'entrer en France, il adressa un mémoire aux souverains alors réunis en congrès à Aix-la-Chapelle, pour protester contre les rigueurs de la captivité de « celui que naguère ils s'honoraient d'appeler leur frère », et il obtint ainsi quelques adoucissements. Une brochure qu'il publia ensuite sur la

bataille de Waterloo froissa les susceptibilités du duc de Wellington, qui réclama contre lui l'application de « l'alien-bill » ; ses papiers furent saisis, et il fut transporté à Cuxhaven, à l'embouchure de l'Elbe. Il réclama en vain l'autorisation de rentrer en France, et sa mère, mourante, adressa inutilement à ce sujet une pétition à la Chambre des députés. Il n'obtint de passeport qu'en mars 1821. A la mort de l'empereur, il demanda, par une pétition, l'intervention de la Chambre pour réclamer les restes de Napoléon. En 1823, il publia, avec le comte de Montholon, les *Mémoires de Napoléon*, et, ayant répondu par une lettre un peu vive à l'*Histoire de la Grande Armée* de M. Philippe de Ségur, eut avec ce dernier un duel au pistolet, dans lequel il blessa son adversaire (1825). L'année suivante, il se défendit contre Walter Scott, qui, dans sa *Vie de Napoléon*, l'accusait d'avoir été à Sainte-Hélène l'espion du gouvernement anglais auprès de l'empereur. Le baron Gourgaud, qui avait été rayé des cadres de l'armée en 1815, fut remis en service actif après la révolution de 1830, comme commandant de l'artillerie de Paris, et comme maréchal-de-camp. Aide-de-camp de Louis-Philippe (1832), lieutenant-général (1835), il fut (1840) membre de la commission chargée d'aller chercher à Sainte-Hélène les cendres de Napoléon, et fut nommé pair de France le 25 décembre 1841. Il soutint à la Chambre haute la politique du gouvernement, et fut chargé de l'armement des fortifications de Paris. Un décret du gouvernement provisoire de 1848 le mit à la retraite. Colonel de la 1^{re} légion de la garde nationale de Paris après les journées de juin, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative, le 6^e sur 7, par 19,911 voix sur 56,851 votants et 93,149 inscrits. Son élection avait été recommandée dans les Deux-Sèvres, où le général n'avait aucune raison particulière de se présenter, par le comité central napoléonien de Paris, présidé par le général Piat, et avait été acceptée sur « la liste de conciliation » des conservateurs du département. Le général Gourgaud siégea dans la majorité monarchiste, prit la parole dans quelques discussions, défendit maladroitement l'expédition des gardes nationaux de sa légion, le soir du 13 mai 1849, contre l'imprimerie Boullé, et soutint la politique personnelle du prince-président. Il succomba, six mois après le coup d'Etat de décembre, aux suites d'une longue maladie.

GOURGAUD (LOUIS-MARIE-NAPOLEON-HÉLÈNE, BARON), député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Paris le 26 mars 1823, mort à Paris le 10 avril 1879, fils du précédent, propriétaire à Yerres (Seine-et-Oise), et maire de cette commune, se présenta, le 24 mai 1869, avec l'appui officiel du gouvernement, comme candidat au Corps législatif dans la 3^e circonscription de la Haute-Saône : il y obtint 9,866 voix (20,517 votants, 23,940 inscrits), contre 8,067 voix au député sortant, M. de Marmier, orléaniste, 2,131 à M. Dufournel et 384 à M. Lélut. Mais cette élection, vivement attaquée par l'opposition, fut invalidée, et les électeurs, convoqués à nouveau le 17 janvier 1870, ne donnèrent plus que 8,845 voix à M. Gourgaud contre 11,387 à M. de Marmier, qui reprit sa place au Corps législatif. Le baron Gourgaud fit par la suite deux tentatives infructueuses pour entrer à la Chambre des députés : le 20 février 1876, il échoua dans l'arrondissement de Gray, comme candidat bonapartiste, avec 5,385 voix contre 9,711 à M. Versigny, républicain, élu, et 3,157 à M. Mar-

quiset et, le 14 octobre 1877, il réunit encore, sans être élu, 8,737 voix contre 10,634 à M. Versigny, qui conserva son siège.

GOURGUE (ARMAND-DOMINIQUE-ANGE-LOUIS MARQUIS DE), député de 1820 à 1827, pair de France, né à Paris le 5 juillet 1777, mort à Vayres (Gironde) le 10 août 1841, émigra pendant la Révolution, devint sous la Restauration maître des requêtes au conseil d'Etat, gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de la Légion d'honneur, et fut élu, le 13 novembre 1820, au collège de département, député de Tarn-et-Garonne, par 163 voix sur 190 votants et 234 inscrits. M. de Gourgue vota avec les royalistes, fut réélu, le 13 novembre 1822, dans le 2^e arrondissement du même département (Moissac), par 269 voix (301 votants), puis, le 25 février 1824, par 260 voix (304 votants); il appuya le ministère Villèle et prit d'ailleurs peu de part aux travaux parlementaires. « Les gens qui suivent le plus exactement les débats de la Chambre ne se rappellent pas avoir entendu parler ce député; ceux qui lisent les journaux avec la plus scrupuleuse attention n'ont jamais vu son nom dans les bulletins de séance. C'est un bon député du centre, ne s'écartant jamais de sa consigne; du reste assez brave homme. » (*Biographie des députés de la Chambre septennale*, 1826.) M. de Gourgue, compris dans l'ordonnance du 5 novembre 1827, entra à la Chambre des pairs et y siégea jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe.

GOURGUE (JOSEPH-MARIE, VICOMTE DE), député de 1821 à 1827, né à Bordeaux (Gironde) le 24 mars 1768, mort à Langon (Gironde) le 1^{er} novembre 1832, de la même famille que le précédent, fut nommé maire de Bordeaux par le gouvernement royal le 2 avril 1816, et exerça ces fonctions jusqu'en 1823. Propriétaire dans cette ville, conseiller général de la Gironde (1816-1825), chevalier de la Légion d'honneur et tout dévoué à la monarchie, le vicomte de Gourgue fut élu, le 8 mars 1821, au collège de département, député de la Gironde, par 248 voix (424 votants, 656 inscrits), contre 82 à M. Guestier et 55 à M. Balguerie junior, en remplacement de M. de Lur-Saluces, démissionnaire. Il appartint à la majorité et fut réélu, le 6 mars 1824, par 391 voix (551 votants, 647 inscrits). M. de Gourgue vota pour le ministère. Un recueil de biographies parlementaires, très hostile au cabinet, expliquait ainsi l'attitude de M. de Gourgue: « On dit que M. le garde des sceaux s'est spécialement chargé de la nomination des députés de la Gironde et l'on voit qu'il s'y entend. Il faudrait être bien habile et bien adroit pour être député de la Gironde et en même temps échapper au ministère. Car si vous étiez manqué par M. de Peyrounet, vous tomberiez inévitablement dans les pièges et dans les fourchettes de M. Piet; M. de Martignac vous séduirait à la tribune ou dans une loge de l'Opéra; M. Josse-Beauvoir vous achèterait comme... un journal, et M. Ravez aurait le talent de vous enchaîner avec la plus grande impartialité. On voit donc qu'il est impossible, en conscience, que M. de Gourgue soit de l'opposition. » Il ne fut pas réélu en 1827.

GOURLAY (JEAN-MARIE DE), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal, député au Corps législatif impérial, représentant aux Cent-Jours, député de 1815 à 1816, né à Lanrivain (Côtes-du-Nord) le 13 août 1761, mort à Paris le 3 janvier 1825, était « fils de

Joseph Gourlay, sieur de la Haye, avocat à la Cour et sénéchal de Laurivain, et de dame Marie Bellom, son épouse. Propriétaire à Savenay, il fut, en 1790, nommé administrateur du district de cette ville, puis membre de l'administration départementale de la Loire-Inférieure. Le 26 germinal an VI, il fut élu par ce département député au Conseil des Cinq-Cents, où il s'occupa à peu près exclusivement d'intérêts locaux et de mesures d'économie publique. Partisan du coup d'Etat du 18 brumaire, il fut, le lendemain de cette journée, inscrit, comme membre des Cinq-Cents, sur la liste de la Commission intermédiaire. Le 4 nivôse an VIII, il entra au Tribunal. Il y soutint le pouvoir consulaire, appuya l'établissement de l'Empire, et, le 10 août 1810, fut élu, par le Sénat conservateur, député de la Loire-Inférieure au Corps législatif. Gourlay adhéra à la déchéance de l'empereur, revint à Napoléon pendant les Cent-Jours, et élu, le 11 mai 1815, par l'arrondissement de Nantes, membre de la Chambre des représentants, adjura ses collègues, le 6 juin, à l'occasion du serment que devait prêter l'Assemblée, de n'avoir qu'une seule opinion à cet égard. « Il faut, dit-il, que la nation se rallie au trône de Napoléon et que le trône se rallie à la nation. » Le 24, il demanda une mention honorable pour les généraux Travot et Lamarque, dont la conduite prudente avait apaisé les troubles de la Vendée. Ensuite il servit d'intermédiaire pour faciliter plusieurs entrevues entre les chefs du parti royaliste et Fouché, duc d'Ortrante, dont il était l'ami. Élu, le 22 août 1815, député des Côtes-du-Nord par 121 voix sur 231 votants, 239 inscrits, il vota avec la majorité de la Chambre introuvable, et rentra dans la vie privée après la session.

GOURLAY (JOSEPH-MARIE DE), député au Corps législatif de 1809 à 1815, frère aîné du précédent, né à Laurivain (Côtes-du-Nord) le 7 novembre 1759, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 9 octobre 1818; étudia le droit et entra, sous l'Empire, dans la magistrature. Président de la cour criminelle des Côtes-du-Nord en 1804, il fut nommé, lors de la suppression de ces tribunaux (14 avril 1811), conseiller à la cour d'appel de Rennes. Le 2 mai 1809, il avait été désigné par le Sénat conservateur pour représenter au Corps législatif le département des Côtes-du-Nord; il y siégea jusqu'en 1815, adhéra à la déchéance de Napoléon, parla, le 2 septembre 1814, en faveur du projet de loi du gouvernement sur le budget, et appuya son opinion de l'insuffisance des autres projets présentés. Il fut confirmé par la Restauration dans les fonctions de conseiller près la cour royale de Rennes, le 3 janvier 1816, et il les conserva jusqu'à sa mort (1818).

GOURNAY (FRANÇOIS-RENÉ), député en 1789, né à Mayenne (Mayenne) le 12 février 1749, mort à une date inconnue, avocat, puis juge au siège royal de Bourgneuf, fut élu, le 25 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée du Maine, et siégea obscurément dans la majorité de l'Assemblée.

GOURNAY. — Voy. RAIGECOURT (MARQUIS DE).

GOURY DU ROSTAN (JEAN-SÉBASTIEN), député de 1839 à 1848, né à Landerneau (Finistère) le 4 juillet 1776, mort à Paris le 1^{er} décembre 1853, fut enrôlé de force en 1793, dans un bataillon de « volontaires »; conduc-

teur principal des travaux de la voirie, du 15 juillet 1794 au 13 juin 1796, admis en juillet suivant à l'École des ponts et chaussées de Paris, reçu à l'École polytechnique le 21 décembre 1796, il devint chef de brigade le 30 avril 1798, ingénieur à Moulins en août 1800, puis dans le Finistère le 13 mai 1801, fut élu en 1810, par 4 cantons, membre du haut collège de ce dernier département, et alla porter à l'empereur l'expression du dévouement de ses habitants. Il reçut au Champ de Mars, en 1815, la croix de la Légion d'honneur, des mains mêmes de l'empereur, et, en 1816, fut chargé par le comte Molé d'une mission auprès du dey d'Alger, mais ne put s'en acquitter en raison de l'expédition de lord Exmouth. Nommé, la même année, ingénieur en chef des ponts et chaussées, il se consacra, pendant plus de vingt ans, à sa profession. Le 2 mars 1839, il fut élu député du 3^e collège électoral du Finistère (Châteaulin) par 61 voix sur 117 votants, contre 53 voix à M. Blacque-Belair. Soumis à l'élection, par suite de sa nomination aux fonctions d'ingénieur en chef, M. Goury du Rostan fut réélu député, le 19 septembre 1840, par les électeurs de Châteaulin, puis, le 5 juillet 1842, par 107 voix sur 154 votants et 183 inscrits, contre 36 à M. Avril, et, le 1^{er} août 1846, par 103 voix sur 149 votants et 176 inscrits, contre 25 à M. Gourdin. Il siégea parmi les ministériels, vota pour l'indemnité Pritchard, pour la politique de M. Guizot, et contre les propositions mises en avant par l'opposition libérale. Conseiller général du Finistère depuis 1843, il reçut en 1846 une tabatière en or des habitants du val d'Ornaux (Doubs), où douze ans auparavant il avait fait ouvrir une route; il fut chargé, la même année, après les grandes inondations, de réparer les levées fort endommagées de la Loire. La révolution de 1848 l'éloigna de la vie politique.

GOUSSET (THOMAS-MARIE-JOSEPH), séna-teur du second Empire, né à Montigny-lez-Cherlieux (Haute-Saône) le 1^{er} mai 1792, mort à Reims (Marne) le 22 décembre 1866, fils d'un cultivateur, cultiva lui-même la terre, et ne commença ses études qu'à l'âge de dix-sept ans, à l'école communale d'Amance, près de Vesoul. Puis il entra dans les ordres et fut reçu prêtre à 25 ans. Vicaire à Lure, il fut presque aussitôt choisi par l'archevêque de Besançon pour professer la théologie morale au grand séminaire; il occupa ce poste pendant dix-sept années et y acquit la réputation d'un casuiste consommé. Auteur de nombreux ouvrages d'enseignement religieux: *Doctrines de l'Église sur le prêt à intérêt* (1825); le *Code civil commenté dans ses rapports avec la théologie morale* (1827); la *Justification de la théologie du P. Liguori* (1829), il composa encore deux importants traités de théologie, l'un sur la partie morale, avec un répertoire des cas de conscience (1844), l'autre sur la partie dogmatique (1848), et réédita, avec des notes et des dissertations, le *Dictionnaire théologique de Bergier*. M. Gousset quitta le professorat pour devenir évêque de Périgueux le 6 octobre 1850, après avoir été nommé, depuis 1830, vicaire général de Besançon. En 1831, il prit la défense de la « liberté de l'enseignement », dans des *Observations* qu'il présenta à Villemain, et où il soutenait les prétentions de l'épiscopat au droit d'organiser les écoles ecclésiastiques. Le 26 mai 1840, nommé à l'archevêché de Reims vacant par la mort de M. de Latil, il fut créé cardinal le 30 septembre 1850, entra de droit à ce titre

de droit au Sénat de l'Empire, le 26 janvier 1852, et cessa à la même époque de faire partie du conseil supérieur de l'instruction publique. M. Gousset fut un des membres les plus zélés du parti catholique dans le Sénat impérial. Il avait adopté les idées de l'abbé Gaume sur l'exclusion des auteurs classiques de l'enseignement, au moins jusqu'à la quatrième. Membre de l'académie de Besançon et du comité historique des arts et des monuments; commandeur de la Légion d'honneur du 16 juin 1856.

GOUTAY (ROBERT), représentant du peuple en 1848 et sénateur de 1882 à 1889, né à Saint-Mandé (Puy-de-Dôme) le 21 novembre 1804, mort à Paris le 19 avril 1889, avocat à Thiers, fit partie de l'opposition libérale contre le gouvernement de juillet. Il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée constituante, le 12^e sur 15, par 49,096 voix sur 125,432 votants et 173,000 inscrits. Il siégea à gauche, fut membre du comité des finances, et vota, avec les républicains modérés, pour le banissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs. Il présenta le rapport concluant à l'amnistie des transportés. Nou réélu à la Législative, il se fit inscrire au barreau de Riom, devint bâtonnier de l'ordre des avocats, et se tint en dehors de la politique active pendant la durée du second Empire. Porté, le 8 février 1871, sur la liste républicaine du Puy-de-Dôme, aux élections à l'Assemblée nationale, il échoua avec 37,274 voix sur 96,000 votants. De nouveau candidat aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il échoua encore avec 252 voix sur 569 votants contre la liste conservatrice qui passa tout entière; il ne fut pas plus heureux au premier renouvellement triennal de 1879; mais il fut élu sénateur, au second renouvellement triennal du 8 janvier 1882, le 3^e et dernier, avec 403 voix sur 564 votants. Quoique d'opinions très avancées et siégeant à gauche, il soutint les différents ministères qui se succédèrent au pouvoir, et vota pour les crédits du Tonkin, pour l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

GOUTTES (JEAN-LOUIS), député en 1789, né à Tulle (Corrèze) le 21 septembre 1739, exécuté à Paris le 25 mars 1794, s'engagea tout jeune dans un régiment de dragons, mais quitta bientôt l'armée pour embrasser l'état ecclésiastique. Il fut d'abord curé près de Bordeaux, puis à Argelliers (Hérault), poste qu'il occupait encore quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux pour la sénéchaussée de Béziers, avec 185 voix sur 311 votants; c'est à sa tolérance et à son désir sincère d'améliorer le sort des classes pauvres qu'il dut son élection. Il fut un des premiers à demander la réunion des trois ordres. Le 19 mai 1789, après l'archevêque de Bordeaux, il avait proposé, dans une séance de l'ordre du clergé,

l'abandon de tous les privilèges de cet ordre en matière d'impôts; la proposition souleva un long débat, mais finit par être adoptée par 150 voix contre 72. Le 3 octobre 1789, il parla en faveur du prêt à intérêts, et chercha à prouver que l'Evangile n'en avait point défendu l'usage; le 31 octobre, il appuya la motion de Talleyrand-Périgord proposant la vente des biens du clergé, et, à cette occasion, prononça un discours remarquable et fort applaudi où il mit en lumière les maux qu'avait causés au christianisme la richesse des prêtres, les tentations que cette richesse faisait naître et les scandales qu'elle avait provoqués. Au commencement d'avril 1790, il fut nommé membre du comité des recherches, et, le 20, président de l'assemblée en remplacement de M. de Virieu. Malgré l'opposition de la majorité de son ordre, il vota, en juillet suivant, la constitution civile du clergé; membre du comité de liquidation, il démontra combien était grevé le trésor royal par toutes les pensions imméritées qu'il payait. Favorable à l'émission des assignats, il fit décréter, le 6 octobre 1790, un prêt de 20,000 francs à Didot pour l'achèvement de son édition des *Œuvres de Fénelon*. Membre du conseil général de Seine-et-Oise (1791-1792), il fut élu évêque constitutionnel de Saône-et-Loire (1791), et remplaça à Autun M. de Talleyrand, démissionnaire. Peu après, le 3 septembre 1791, il fut élu administrateur du même département; mais, ayant voulu protester contre la suppression totale du culte et contre la Terreur, il fut dénoncé par les assemblées populaires en pluviose an II, et fut arrêté par décret du comité de salut public. Mis en jugement le 6 germinal an II, il fut condamné à mort sur l'exposé de motifs suivant: « Convaincu d'avoir tenu, dans la commune de Mont-Darroux (Saône-et-Loire), des propos tendant à provoquer le rétablissement de la royauté, l'avilissement de la représentation nationale et des autorités constituées, » et fut exécuté le lendemain. La *Théorie de l'intérêt de l'argent*, ouvrage de Bullé, fut refait par Gouttes avec la collaboration de Turgot et eut deux éditions en 1780 et en 1782. Le *Discours sur la vente des biens du clergé* fut édité le 12 avril 1790. Enfin l'*Exposé des principes de la constitution civile du clergé*, 1790, est un ouvrage collectif dont Gouttes fut le principal rédacteur.

GOUVELLO (CHARLES-DONATIEN-AMÉDÉE, MARQUIS DE), représentant en 1871, né au château de Plessis près Vendôme (Loir-et-Cher) le 22 septembre 1821, entra dans la diplomatie (1841) comme attaché d'ambassade à Vienne, et donna sa démission à la révolution de 1848. Grand propriétaire en Loir-et-Cher, il y fonda deux orphelinats agricoles, créa dans le Morbihan l'école rurale de Kerbars, devint conseiller général du Loir-et-Cher, présida le comice agricole de Vendôme, et, après la guerre de 1870, fut l'un des promoteurs et des organisateurs de l'œuvre des petits Alsaciens-Lorrains, réfugiés en France. Le 2 juillet 1871, élu, en remplacement de M. de Savignac, décédé, représentant du Morbihan à l'Assemblée nationale, par 33,773 voix sur 62,276 votants et 120,157 inscrits, contre 19,304 voix à M. Beauvais, républicain, et 8,471 à M. Burgault, autre républicain, il prit place à l'extrême-droite, se fit inscrire à la réunion des Réservés, signa l'adresse au pape des députés partisans du *Syllabus*, et vota contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, pour l'ordre du jour Ernoul (24 mai), pour la démission de

M. Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi des maires, contre le ministère de Broglie, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Placé sur la liste des gauches au moment du compromis conclu avec la droite pour l'élection des sénateurs inamovibles (9 décembre 1875), il déclara, le lendemain, à la Chambre, qu'il avait été inscrit sans son consentement, et qu'il protestait contre cette inscription. Il se retira de la vie politique après la législature. On a de lui : *Les Colonies agricoles pour les enfants assistés* (1862); *La Dépopulation des campagnes* (1869); *Vues sur la réorganisation de la France* (1871), etc.

GOUVENEL (NICOLAS-JOSEPH-VICTOR), député de 1831 à 1837, né à Charmes (Vosges) le 6 mai 1778, mort à Charmes le 24 juin 1854, était fils d'un ancien administrateur du département des Vosges en 1792; maître de forges et maire de Charmes, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 2^e collège électoral des Vosges (Mirocourt) par 99 voix sur 152 votants et 196 inscrits, et réélu, le 21 juin 1834, par 94 voix sur 170 votants et 198 inscrits, contre 75 voix à M. Boulay (de la Meurthe). Il vota toujours pour les ministres. Conseiller général du canton de Charmes jusqu'en 1838, il fut confirmé dans ce mandat en 1848, et resta membre du conseil général jusqu'à sa mort.

GOUVION (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, né à Toul (Meurthe) le 8 janvier 1747, tué à Maubeuge (Nord) le 11 juin 1792, était fils d'un lieutenant de police de Toul. Admis tout jeune dans le génie (compagnie à pied), il fit, avec le grade de capitaine, la guerre d'Amérique sous les ordres de La Fayette, qui, commandant en chef de la garde nationale de Paris, le choisit, en 1789, comme major-général. Lors de la fuite du roi, ce fut Gouvion qui fournit à l'Assemblée les renseignements recueillis sur cet événement. Le 7 septembre 1791, il fut élu député du département de Paris à l'Assemblée législative, le 7^e sur 24, par 365 voix sur 708 votants; mais il donna sa démission au commencement de 1792, pour avoir voulu s'opposer à ce que les soldats de Châteaueux, condamnés à la suite de la révolte de Nancy, fussent admis aux honneurs de la séance, et avoir rappelé que son frère, commandant de la garde nationale de Toul, avait été tué à cette occasion sous les ordres du marquis de Bouillé; de violents murmures l'interrompirent, et Choudieu l'insulta, ce qui amena un duel où ce dernier fut grièvement blessé. Gouvion rejoignit peu après l'armée de La Fayette avec le grade de lieutenant-général, et fut tué d'un coup de canon, à une affaire d'avant-postes, en avant de Maubeuge. Mulot, député de Paris, prononça son oraison funèbre à Notre-Dame, le 21 juin 1792.

GOUVION (LOUIS-JEAN-BAPTISTE, COMTE), parent du précédent, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Toul (Meurthe) le 6 février 1752, mort à Paris le 22 novembre 1823, suivit la carrière militaire, et, après avoir franchi assez rapidement plusieurs grades, devint général de brigade à l'époque de la Révolution. Il exerça divers commandements aux armées du Nord, puis à celles d'Italie, revint en 1799 aux armées du Nord, et combattit en Hollande, sous les ordres du général Brune, contre les troupes anglo-russes. Promu général de division sur le champ de bataille de Ber-

ghem, où il s'était distingué, il prit part au combat de Kastriem, fut fait (1800) commandant de la 9^e division militaire à Montpellier, puis (1802) inspecteur général de la gendarmerie, et, président, l'année suivante, du collège électoral de la Drôme, reçut de l'empereur la dignité de membre du Sénat conservateur, le 12 pluviôse an XIII. Le 26 avril 1808, le général Gouvion fut créé comte de l'Empire. Après avoir fait, dans l'intervalle, les campagnes de Prusse et de Pologne, il organisa à Metz (1812) des cohortes destinées à l'expédition de Russie, forma l'année suivante un corps d'armée de gardes nationales pour protéger Toulon, que menaçaient les Anglais, et revint à Paris lors du retour des Bourbons. Il adhéra au gouvernement royal, fut nommé pair de France le 4 juin 1815, et vota pour la déportation dans le procès du maréchal Ney. Le général Gouvion siégea dans la Chambre haute jusqu'à sa mort (1823).

GOUVION-SAINT-CYR (LAURENT, MARQUIS), pair de France et ministre, né à Toul (Meurthe) le 13 avril 1764, mort à Hyères (Var) le 17 mars 1830, issu d'une famille peu aisée, se consacra tout d'abord aux beaux-arts et alla pendant deux ans étudier la peinture à Rome. Il parcourut ensuite l'Italie, revint à Paris en 1784, et fréquenta l'atelier du peintre Brenet. Les débuts de la Révolution ne l'enthousiasmèrent guère qu'après le 14 juillet 1789; déjà attaché à l'état-major de la garde nationale par l'influence d'un de ses parents, major-général (*Voy. plus haut*), ils l'enrôlèrent, après le 10 août 1792, dans les bataillons appelés à défendre la patrie, et se fit inscrire (1^{er} septembre) au 1^{er} chasseurs républicains, en joignant à son nom celui de sa mère. Le 1^{er} novembre, il était nommé capitaine. Comme le bataillon, assez mal composé d'ailleurs, arrivait devant Mayence, Custine, qui demandait avant tout de la discipline, dit aux hommes: « Vous êtes un tas de coquins! — Pas tous, » répondit une voix. Custine fit avancer le capitaine qui avait ainsi répondu, et, après quelques instants de conversation, le plaça comme adjoint près de l'adjudant-général du génie Gay de Vernon: c'était Gouvion-Saint-Cyr. Il prit une part active à la campagne de l'armée du Rhin et à la victoire de Bergheim. Général de brigade le 5 juin 1794, il reçut sa commission provisoire de général de division au mois de juillet suivant, et se distingua au siège de Mayence. Placé, en 1798, sous les ordres de Masséna, à l'armée d'Italie, il eut maille à partir avec les consuls de Rome et notamment avec Bassal, délégué du Directoire, qui le fit rappeler. Cette disgrâce injustifiée dura peu, et, au mois de février 1799, il retourna en Italie, où il participa à la bataille de Novi, et sut par d'habiles manœuvres contenir l'ennemi pendant la retraite de l'armée et retarder ainsi le siège de Gènes. Comme témoignage de sa valeureuse et énergique conduite, le premier consul lui envoya un sabre d'honneur. En 1800, il eut à commander l'armée du Rhin jusqu'à l'arrivée de Moreau, s'empara de Fribourg, et contribua à la victoire d'Hohenlinden. Après Marengo, le premier consul le fit entrer au conseil d'Etat. Lorsque Bonaparte constitua un corps de 25.000 hommes destiné à envahir le Portugal (1801) pour obliger ce pays à fermer ses ports aux Anglais, Saint-Cyr en reçut le commandement; il devint ensuite ambassadeur extraordinaire auprès de Charles IV après le traité de Badajoz. Il rentra à Paris en 1802, reprit sa place au conseil d'Etat, fut nommé grand-croix de la

Légion d'honneur, puis colonel-général des cuirassiers en 1804, fit en 1805 la campagne d'Italie contre l'archiduc Charles, et, l'année suivante, occupa Naples avec Régnier. En Pologne, en 1807, il fut nommé gouverneur de Varsovie. L'année 1808 le retrouva de nouveau en Espagne, commandant un corps d'armée; il prit le fort de Rosas, et fit campagne contre les Espagnols et les Anglo-Portugais jusqu'en 1812, époque à laquelle il fut appelé à la tête du 6^e corps de la grande armée. Le 18 août, il gagna sur Wittgenstein la bataille de Polotsk, où il fut blessé. A la suite de cette affaire, il fut nommé maréchal et comte de l'Empire. Durant la campagne de Saxe (1813), il défendit Dresde contre l'armée de Schwartzemberg où était Moreau, l'ancien général de la République; mais, après la capitulation de Vaudanem, il fut retenu prisonnier au mépris des termes de la convention. Lorsqu'il rentra en France, Louis XVIII était sur le trône et l'avait déjà nommé pair de France (4 juin 1814). Il se retira à la campagne, recut, le 7 mars 1815, l'ordre de se rendre à Lyon, puis, à la nouvelle du débarquement de Napoléon, fut mis (19 mars) à la tête des troupes concentrées à Orléans; à son arrivée, les soldats ayant appris le départ de Louis XVIII pour Gand, avaient déjà arboré la cocarde tricolore; il exigea et obtint qu'ils reprissent la cocarde blanche, puis, à l'arrivée de Napoléon aux Tuileries, il se retira à Bourges. Mandé par l'empereur, il fut reçu avec bienveillance, mais aucun poste ne lui fut offert. Après Waterloo, il fut nommé membre du conseil de défense de Paris, donna des conseils de résistance qui ne furent pas écoutés, et, au retour de Louis XVIII (8 juillet 1815), accepta les fonctions, fort délicates alors, de ministre de la Guerre. Il fit substituer une transformation de l'armée au projet brutal de licenciement, remplaça les régiments par les légions départementales, sauva la situation des anciens officiers en arrêtant qu'aucune promotion ne serait faite avant un an, supprima la maison du roi, concéda la création de la garde royale, et se retira du ministère le 25 septembre, quand le duc de Richelieu prit la direction des affaires à la place de M. de Talleyrand. Il fut rappelé au pouvoir, d'abord avec le portefeuille de la Marine (23 février-11 septembre 1817), recut le titre de marquis, et reprit le portefeuille de la Guerre (12 septembre 1817-18 novembre 1819). C'est à lui qu'incombait la réorganisation de l'armée et le devoir de pratiquer de sévères économies sur le budget de la guerre; il créa la spécialité des crédits par chapitre, et présenta la fameuse loi de recrutement. La Charte ayant aboli la conscription, Gouvion-Saint-Cyr fixa le contingent annuel au chiffre invariable de 40,000 hommes, à répartir par départements et par cantons, et à recruter par la voie du sort. Ce système donnait une armée de 240,000 hommes, à raison de six ans de service; les soldats et officiers restaient encore assujettis pendant six autres années aux appels qui pourraient être ordonnés par une loi. Ce dernier point fut très discuté, car les royalistes y voyaient un rappel possible des anciens soldats de l'empire; il ne fut d'ailleurs jamais appliqué. Gouvion-Saint-Cyr fixa aussi des règles très précises pour l'avancement, et réserva à l'ancienneté les deux tiers des grades; les ultras protestèrent en vain contre ce qu'ils appelaient une atteinte à la prerogative royale. La loi, défendue par son auteur tantôt avec une fermeté toute militaire, tantôt avec une émotion sincère, fut votée

à la Chambre des députés par 147 voix contre 92, et à la Chambre des pairs par 96 voix contre 72. Gouvion-Saint-Cyr assura par de nombreux réglemens le fonctionnement de la loi, institua le corps d'état-major, etc.; il préparait une révision du code pénal militaire et une loi sur les pensions, lorsque les événements politiques le renversèrent. Hostile à la réforme de la loi électorale, il quitta le ministère (18 novembre 1819), se retira à la campagne, où il s'occupa d'agriculture et de la rédaction de ses *Mémoires*. Il venait rarement à la Chambre des pairs, où, en décembre 1815, il avait voté pour la déportation dans le procès du maréchal Ney; il y prit cependant la défense de sa loi militaire en 1824, prononça, en 1829, l'éloge du général Dessole, et, obligé par sa santé d'aller passer à Hyères l'hiver de 1829 à 1830, y mourut, le 17 mars 1830, d'une attaque d'apoplexie. Ses funérailles furent solennellement célébrées aux Invalides. Gouvion-Saint-Cyr a laissé le souvenir d'un bon tacticien, d'une prudence un peu minutieuse comme Wellington, et a publié des ouvrages militaires estimés : *Journal des opérations de l'armée de Catalogne en 1808 et 1809* (Paris, 1821); *Mémoires sur les campagnes des armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle* (1829); *Mémoires pour servir à l'Histoire militaire sous le Directoire, le Consulat et l'Empire* (1831).

GOUVION-SAINT-CYR (LAURENT-FRANÇOIS, MARQUIS), pair de France et représentant en 1871, né à Paris le 30 décembre 1815, fils du précédent, suivit quelque temps la carrière militaire, puis fut appelé par Louis-Philippe à la Chambre des pairs le 23 avril 1841. Retiré sous l'empire, au château de Reverseaux, près Voves, il y installa une ambulance pendant la guerre de 1870, et y rendit de réels services, secondé par sa femme, fille de M. de Montalivet. Le 8 février 1871, il fut élu représentant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 6, par 26,308 voix sur 51,301 votants et 85,164 inscrits. N'appartenant à aucun groupe, bien qu'il se rapprochât du centre droit, il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre l'amendement Barthe, pour l'ordre du jour Ernoul (24 mai), pour la démission de M. Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi sur les maires, pour le ministère de Broglie, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Le 20 février 1876, il échoua dans la 2^e circonscription de Chartres avec 5,236 voix contre 7,623 à M. Maunoury, républicain, et renouça dès lors à la vie politique.

GOUY-D'ARCY (LOUIS-HENRI-MARTIN, MARQUIS DE), député en 1789, né à Paris le 15 juillet 1753, exécuté à Paris le 31 juillet 1794, d'une famille noble de Picardie, était fils d'un lieutenant-général; il eut le Dauphin pour parrain. Elevé au collège d'Harcourt, il entra à l'école d'artillerie de Strasbourg; à 27 ans, il était chevalier de Saint-Louis et colonel en second des dragons de la Reine; il épousa vers cette époque une riche créole de l'île Saint-Domingue. Président de la noblesse de Melun, grand-bailli d'épée, au moment des élections aux Etats-Généraux, il ne put faire appuyer sa candidature par son ordre, qui le soupçonnait d'être franc-maçon, disciple de Mesmer et surtout admirateur de Necker. Il se présenta alors aux électeurs de l'île de Saint-Domingue, qui l'éluèrent, le 2 avril 1789, député de

la colonie aux Etats-Généraux. Le 27 avril suivant, il demanda son admission à l'Assemblée, fut reçu le 13 juin, et, le 20 du même mois, prêta le serment du Jeu de paume. Le 13 juillet, il fit l'éloge de Necker, et, le 23, félicita les vainqueurs de la Bastille. Successivement maire de Moret, commandant de la garde nationale de Fontainebleau, membre du comité des finances et du comité des domaines, commissaire de la salle (questeur), il prit part à toutes les discussions relatives aux colonies; aux séances des 1^{er} et 24 décembre 1789, il attaqua l'administration de la marine et l'impéritie du ministre, et, le 24 avril 1790, proposa la création d'un comité de constitution des colonies. Au mois d'août suivant, il vota l'émission des assignats, l'eu favorable à l'émanicipation des nègres, et appréciait les inconvénients pratiques d'une telle mesure, il écrivit, en 1791, dans ce sens une longue lettre à Brissot, qui, en réponse, l'attaqua violemment. Nommé maréchal-de-camp au mois de février 1792, il fut envoyé à Noyon pour y rétablir l'ordre, et parvint à se justifier de la faiblesse dont il fit preuve. On l'accusa aussi d'être partisan du duc d'Orléans. Son château fut assailli, le 4 septembre 1792, par une bande qu'il eut grand-peine à repousser. Dénoncé par Marat, le 18 mars 1793, comme rédacteur de la pétition de la section du Mont-Blanc, tendant à faire établir la police des tribunes de l'Assemblée, il fut arrêté le 2 avril suivant, mis à l'Abbaye, relâché trois jours après, pris de nouveau, emprisonné comme suspect et, cette fois, définitivement, en novembre 1793, par ordre de Collot d'Herbois en mission dans l'Oise: il habitait alors Arcy. Traduit, le 5 thermidor an II, devant le tribunal révolutionnaire de Paris, condamné à mort comme complice d'une révolte qui devait éclater aux Carmes où il était détenu, il fut exécuté quelques jours après.

GOUY-D'ARCY (ALFRED-AIRABLE-MARIE, COMTE DE), député au Corps législatif de 1852 à 1859, né à Paris le 8 août 1816, mort à Paris le 8 juillet 1859, petit-fils du précédent et fils d'un ancien préfet de la Restauration, était propriétaire dans le département de Seine-et-Oise, et membre du conseil général. D'opinions légitimistes, il se rallia, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, au gouvernement présidentiel dont il fut le candidat aux élections du 29 février 1852: la 3^e circonscription de Seine-et-Oise le nomma député au Corps législatif, par 17,341 voix (25,211 votants, 36,279 inscrits), contre 2,673 à M. Dambry, 2,929 à M. Bontoux, et 1,291 à M. Rendu. « Cinquante mille livres de rentes, une couronne de comte, trente-cinq ans à peine, d'élégantes manières, un beau château, un père ancien préfet de la Restauration, une tournure toute française, tels sont les avantages que possède M. le comte Alfred de Gouy. Il y a là de quoi toucher une jeune fille à marier, si M. le comte n'était déjà marié, mais beaucoup moins des électeurs. Aussi, M. Gouy a-t-il été loin de réunir l'unanimité des suffrages. Après tout, l'essentiel, pour lui, ce n'est pas de n'avoir pas été contesté, mais bien d'avoir été nommé. » (*Profil critiques et biographiques des députés* (1852)). M. de Gouy-d'Arcy vota avec la majorité, fut réélu, le 22 juin 1857, par 21,059 voix (24,720 votants, 35,125 inscrits), contre 3,067 voix à M. Benazet, et mourut en 1859, pendant la législature. Chevalier de la Légion d'honneur.

GOUYON DE COYPEL (LAURENT-JEAN-

MARIE), représentant en 1851, né le 20 avril 1808, mort au château de la Ville-Janvier (Morbihan) le 8 février 1877, suivit la carrière militaire, fut fait, sous la Restauration, officier de la garde royale et chevalier de la Légion d'honneur, et, le 21 septembre 1851, se porta, comme légitimiste, candidat à l'Assemblée législative, en remplacement de M. Monnier, décédé. Il fut élu par 25,229 voix (28,812 votants, 74,816 inscrits), et siégea à droite, dans la majorité conservatrice, avec laquelle il vota jusqu'à la fin de la législature, sans se rallier à la politique du prince-président.

GOUYON-THAUMATZ (LOUIS-RENÉ-MICHEL-ANNE DE), député de 1815 à 1816, né à Saint-Mandez (Côtes-du-Nord) le 23 mai 1765, mort à Saint-Mandez en 1839, était, sous l'ancien régime, conseiller au parlement de Rennes. Il émigra au début de la Révolution, revint en France en 1802, se tint à l'écart sous l'Empire, et fut nommé en 1814 conseiller général des Côtes-du-Nord, en 1815 président du collège électoral de Saint-Brieuc, et, le 22 août de la même année, au grand collège, député du département des Côtes-du-Nord, par 116 voix (222 votants, 289 inscrits). M. de Gouyon-Thaumatz siégea dans la majorité de la Chambre introuvable et ne fit pas partie d'autres législatures.

GOUZILLON. — Voy. BELIZAL (VICOMTE DE).

GOUZY (PAUL-LOUIS-JEAN), député en 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rabastens (Tarn) en 1763, mort à Rabastens le 11 juin 1843, était homme de loi dans sa ville natale. Le 1^{er} septembre 1791, il fut élu premier député suppléant du Tarn à l'Assemblée législative, par 109 voix sur 208 votants. Admis à siéger le 30 juillet 1792, en remplacement de M. Audoy, démissionnaire, il vota avec la majorité, et fut réélu, le 6 septembre suivant, par le même département, membre de la Convention, le 7 sur 9, avec 220 voix sur 427 votants. Dans le procès de Louis XVI, il répondit, au 2^e appel nominal, sur la question de l'appel au peuple: « Oui. » Au 3^e appel nominal, sur la question de la peine: « Comme représentant du souverain, j'exprime ce que je crois être sa volonté: je vote pour la mort, mais sursise jusqu'au prononcé sur les Bourbons. » Il ne se fit pas remarquer dans l'assemblée, et entra au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV, élu par le département du Tarn, avec 120 voix sur 215 votants. Le *Moniteur* est muet sur sa carrière législative.

GOYARD (JEAN-JOSEPH), député en 1789, et au Conseil des Anciens, né à Moulins (Allier) le 19 avril 1738, mort à une date inconnue, était, avant la Révolution, avocat au grenier à sel à Moulins. Le 26 mars 1789, il fut élu par cette sénéchaussée député du tiers aux Etats-Généraux, avec 124 voix (156 votants). Il vota silencieusement avec la majorité de la Constituante et se fit tout aussi peu remarquer au Conseil des Anciens, où le renvoya, le 23 vendémiaire an IV, le département de l'Allier, par 120 voix (214 votants). Goyard quitta cette assemblée en l'an VIII.

GOYET-DUBIGNON (ABRAHAM), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif en

J'an VIII, né à Vautortes (Mayenne) en 1747, mort à une date inconnue, fut élu, le 25 germinal an VI, député de la Mayenne au Conseil des Anciens, et ne prit que rarement la parole. Le 17 fructidor, il demanda que l'on augmentât la contribution mobilière de 10 millions; le 16 brumaire an VII, il se plaignit des journalistes qui n'avaient pu donner un compte-rendu fidèle des séances; le 11 germinal, il fit approuver les propositions de diverses assemblées primaires. Son adhésion au coup d'Etat de brumaire lui valut d'être choisi, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, pour député de la Mayenne au nouveau Corps législatif. Il en sortit en 1805, et reentra dans la vie privée.

GOYET-DUBIGNON (CHARLES-EDOUARD), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Mayenne (Mayenne) le 12 août 1809, fils du précédent, étudia le droit, et entra dans la magistrature; il fut procureur du roi à Montbéliard, et nommé, le 19 décembre 1847, procureur du roi à Perpignan, il refusa ce poste et donna sa démission. Le gouvernement provisoire de 1848 venait de l'appeler aux fonctions de président du tribunal civil de Mayenne, quand il fut élu, le 23 avril, représentant de son département à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 9, par 60,613 voix (93,437 votants, 105,259 inscrits). D'opinions républicaines très modérées, il vota, tantôt avec la droite conservatrice, tantôt avec le parti du général Cavaignac: pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre la mise en accusation du président et de ses ministres, contre l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Il fit partie du comité de l'intérieur. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Mayenne à la Législative, le 4^e sur 8, par 32,405 voix (70,210 votants, 106,272 inscrits), M. Goyet-Dubignon opina avec la fraction de la majorité la moins nettement hostile aux institutions républicaines, ne se rallia pas au coup d'Etat du 2 décembre 1851, et reentra sous l'Empire dans l'opposition modérée. Candidat indépendant au Corps législatif, le 1^{er} juin 1863, dans la 1^{re} circonscription de la Mayenne, il obtint, sans être élu, 7,935 voix contre 17,819 au candidat officiel, M. Leclerc d'Ossoville, député sortant, réélu, et fit, après la chute de l'Empire, lors des élections du 8 février 1871 à l'Assemblée nationale, une nouvelle et inutile tentative pour reentrer au parlement: il réunit alors, dans la Mayenne, 16,043 voix sur 72,352 votants.

GOYON (CHARLES-MARIE-AUGUSTIN, COMTE DE), sénateur du second Empire, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 13 septembre 1803, mort à Paris le 17 mai 1870, fils de Michel-Augustin comte de Goyon, qui fut gentilhomme de la chambre de Charles X, et de Antoinette-Hippolyte-Pauline de la Roche-Aymon, entra à l'École militaire de Saint-Cyr, en sortit en 1821 comme sous-lieutenant au 17^e régiment de chasseurs à cheval, fit la campagne d'Espagne (1823), et fut détaché comme officier d'ordonnance auprès du lieutenant général marquis de la Roche-Aymon, commandant la 10^e division du 4^e corps en Catalogne. Successivement lieutenant au 1^{er} cuirassiers (1825), capitaine au même régiment

(4 juillet 1830), il passa en 1832 au 4^e hussards et fut, en 1838, attaché auprès de l'ambassadeur en Espagne, le duc de Fezensac, son beau-père. A la fin de la même année, il regagna son corps, fut promu major au 1^{er} hussards le 15 janvier 1839, fait chevalier de la Légion d'honneur en avril 1841, passa au 12^e dragons en qualité de lieutenant-colonel, et fut appelé (1845) au commandement du 2^e régiment de cette arme, avec lequel il prit part à la répression de l'insurrection de juin 1848. Officier de la Légion d'honneur en 1849, M. de Goyon devint général de brigade le 15 avril 1850. Il commanda en chef l'école de cavalerie de Saumur, seconda le coup d'Etat du 2 décembre, fut appelé (1853) auprès de L.-N. Bonaparte au poste d'aide-de-camp, et accompagna le président dans son voyage en Sologne, dans l'est, le sud et l'ouest de la France. Il reçut les étoiles de général de division le 5 novembre 1853, et, l'année d'après, fut chargé du commandement du camp de Lunéville, qu'il quitta en octobre 1856, pour aller à Rome à la tête de l'armée d'occupation. Des démêlés fréquents avec le pro-ministre des armes du pape, M. de Mérode, rendirent parfois sa situation difficile. Mais son attitude fut approuvée à Paris; il fut promu grand-officier de la Légion d'honneur le 8 août 1858, et, à son retour en France, fut appelé, le 25 mai 1862, à faire partie du Sénat impérial, où il vota avec les bonapartistes catholiques. Nommé (2 mars 1867) commandant du 6^e corps d'armée (Toulouse), il fut placé, l'année suivante (novembre 1868) dans le cadre de réserve, par la limite d'âge, après avoir vainement réclamé d'être maintenu dans l'activité comme ayant exercé à Rome un commandement en chef.

GOYON (CHARLES-MARIE MICHEL DE), DUC DE FELTRE, député de 1876 à 1885, né au château de Chantenay (Loire-Inférieure) le 14 septembre 1814, fils aîné du général de Goyon (V. p. haut) qui avait obtenu en 1864 le droit de reprendre en sa faveur le titre de duc de Feltré, étudia le droit, se fit recevoir licencié et appartint dans les dernières années du second Empire à la diplomatie, comme attaché d'ambassade à Madrid (1867), puis en Angleterre (1868). M. de La Tour d'Auvergne, ambassadeur de France à Londres, ayant été nommé ministre des Affaires étrangères, le jeune duc de Feltré le suivit à Paris comme attaché à la direction politique de ce département. Engagé volontaire aux guides pendant la guerre de 1870-71, il assista à plusieurs engagements, fut fait prisonnier à Metz, réussit à s'évader et devint sous-lieutenant dans un régiment de hussards. Après avoir vainement tenté, en 1875, de se faire élire représentant des Côtes-du-Nord, il fut plus heureux, le 20 février 1876, dans la 2^e circonscription de Guingamp, dont il devint député par 6,142 voix sur 11,035 votants et 14,955 inscrits, contre 4,868 voix à M. Paul de Saisy, légitimiste. Il s'était présenté avec une profession de foi impérialiste. Son élection ayant été invalidée, il dut se représenter le 21 mai de la même année, et les électeurs le renvoyèrent à la Chambre par 7,038 voix (7,927 votants, 15,118 inscrits). Il siégea à droite, fit partie du groupe de l'Appel au peuple, vota pour le gouvernement du Seize-Mai, contre les 363, et fut réélu, le 14 octobre 1877, par 8,028 voix (8,315 votants, 15,164 inscrits). Il se prononça contre le cabinet Dufaure, contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, contre l'amnistie, contre les divers ministères de la législature, contre les lois nou-

velles sur la presse et le droit de réunion, et obtint encore, le 21 août 1881, le renouvellement de son mandat, par 6,189 voix (6,528 votants, 15,217 inscrits). Il continua d'opiner avec la minorité conservatrice, vota contre la politique du gouvernement, contre les crédits de l'expédition du Tonkin, etc., et ne fut pas réélu en 1885. Conseiller général des Côtes-du-Nord.

GOYRE-LAPLANCHE (JACQUES-LÉONARD), membre de la Convention, dates de naissance et de mort inconnues, était moine bénédictin à Nevers au moment de la Révolution. Il embrassa les idées nouvelles, devint vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de la Nièvre en 1791, et fut élu, le 8 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Nièvre, le 6^e sur 7, avec 201 voix sur 376 votants. Il siégea à la Montagne, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Je vote pour la mort, et, par mesure de sûreté générale, je la vote pour le plus bref délai. » Il fut envoyé en mission dans la Nièvre avec Collet d'Herbois en mars 1793, puis dans le Loiret avec Maure, et dans le Cher, prononça force destitutions et arrestations, promit de « patriotiser et de républicaniser le Loiret, qui est semi-aristocrate et semi-fédéraliste », et se fit exprimer à Orléans par les « petitiz citoyen enfantains De la section De Lepeltier leur vœux pur et simple et la grande satisfaction qu'ils ont devoir dans Lesmure de leur cité détruire les progès qui se multiplioit par l'aristocratie et l'anarchie ». Dans le Loiret et le Cher, il persécuta les prêtres et les religieuses que leur âge avait protégés contre la déportation, et qui étaient déjà détenus, parce que, « malgré les défenses les plus sévères, ils ont eu le secret de se procurer de nouveau tous les signes et les instruments de leurs orgies superstitieuses. » Quelques journaux l'ayant accusé de contributions arbitraires et d'être « une véritable sangsue », il se défendit devant le comité de salut public, qui fit approuver (20 octobre) sa conduite par la Convention, et le fit envoyer dans le Calvados et dans l'Eure. Avant de partir, comme il venait d'épouser la fille de son collègue Delagüeulle, conventionnel du Loiret, il présenta sa femme à la Commune de Paris (8 brumaire), en disant : « Exempt de préjugés et de superstition, je viens faire part à la Commune du lien que j'ai contracté avec la fille d'un député montagnard comme moi. » Le conseil arrêta qu'il serait fait mention de cette déclaration avec insertion aux affiches. Après cette cérémonie, il partit pour sa nouvelle mission, se fit préparer à Caen une pompeuse réception par « toutes les autorités publiques, civiles et militaires », et déclara « qu'il venait encourager les patriotes à terrasser l'hydre du fanatisme et de la réaction, et à marcher sur les cadavres amoncelés des aristocrates, des fédéralistes, des muscadins et des royalistes ». Il s'efforça « partout de faire disparaître les prêtres comme autant de vers rongeurs », ordonna de réserver les fonctions du culte constitutionnel aux prêtres mariés, fit ses efforts pour réunir des volontaires contre la Vendée, puis se plaignit (22 novembre, d'Avranches) des « lâches volontaires qui avaient déserté leurs postes ». Après l'échec de l'armée vendéenne à Granville, il fut mis « à la tête de la colonne infernale venue du Nord pour foudroyer les rebelles » ; mais il la remit bientôt au général Tureau. Les accusations dont il avait déjà été l'objet se renouvelèrent encore contre lui ; de Falaise, il demanda son rappel, mais la Convention le maintint à son

poste. De Rennes, en décembre, il écrivait : « Les jugements sont fréquents et la guillotine les suit de près. » Il ne fut admis aux Jacobins qu'au retour de cette mission. La réaction qui suivit le 9 thermidor le compta parmi ses partisans. Mais de nouvelles dénonciations s'élevèrent contre lui ; le département de la Nièvre notamment l'accusa d'arrestations arbitraires, de concussion, d'outrage à la morale publique parce qu'il répétait publiquement aux filles : « La République a besoin d'enfants. » Décret d'arrestation le 22 thermidor an III, il publia, le mois suivant, un mémoire justificatif, dans lequel il reconnut « qu'il avait pu commettre quelques erreurs et avoir quelque exagération inspirée par les circonstances ». Il bénéficia de l'amnistie générale du 4 brumaire an III. Le décret du 17 floréal an IX, instituant les avoués près le tribunal de Romorantin (Loir-et-Cher), portait en tête : Laplanche (Jacques-Léonard) ; une note en marge du décret constate que Goyre-Laplanche refusa ces fonctions.

GOZE (JEAN), député en 1789, né à Amon (Landes) le 8 novembre 1749, date de la mort inconnue, était curé de Gaas (Landes), lorsqu'il fut élu, le 31 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par la sénéchaussée de Baz, Saint-Sever et Bayonne, avec 122 voix sur 206 votants ; il n'eut dans l'Assemblée qu'un rôle très effacé, qui n'a pas laissé de traces au *Mériteur*.

GOZON (JEAN-LOUIS-FRANÇOIS-DIEUDONNÉ DE), député de 1824 à 1827, né à Saux (Lot) le 25 août 1780, mort à une date inconnue, était maire de sa ville natale et propriétaire, lorsqu'il fut élu, avec l'appui du gouvernement royal, le 25 février 1824, député du 2^e arrondissement du Lot (Pay-l'Évêque), par 109 voix sur 113 votants et 144 inscrits. M. Gozon vota avec la majorité ministérielle, sans paraître à la tribune. Un biographe de l'époque lui consacrait ces lignes : « Cet honorable député est beaucoup plus connu à Saux qu'à la Chambre des députés. Il fait, dit-on, du bruit dans sa commune, surtout lorsqu'il se fait appuyer dans ses fonctions par la caisse de son valet de ville. Il regrette Saux, où il est regretté quand il vient à Paris pour faire plaisir à M. de Villèle. M. Gozon pense comme César, qui disait qu'il aimerait mieux être le premier dans un village que le second à Rome. Mais si M. Gozon pense comme César, il ne parle pas comme lui. » Il ne fit pas partie d'autres législatures.

GRAEFF (MICHEL-IGNACE-AUGUSTE), ministre en 1877, né à Schlestadt (Bas-Rhin) le 11 mars 1812, entra à l'École polytechnique en 1832, passa, deux ans après, à l'École des ponts et chaussées, et devint, en 1840, ingénieur à Saverne. Comme tel, il eut à faire exécuter, pour le compte de l'État, les travaux du chemin de fer de Paris à Strasbourg, et ceux du canal de la Marne au Rhin. Promu ingénieur en chef, il exerça ces fonctions dans la Meurthe où il connut le maréchal de Mac-Mahon, puis dans la Loire et dans le Nord. Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 7 août 1859, et officier du même ordre le 14 août 1861, il fut nommé, le 2 mai 1869, inspecteur général des ponts et chaussées de 2^e classe. Estimé des spécialistes comme un ingénieur de mérite, il s'était signalé à l'attention par deux ouvrages techniques : *Construction des canaux et des chemins de fer* (1861), et *Appareil et construction des ponts biais* (1867), avait été, le 5 mars 1875, élevé à la première classe de son grade